

**VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JANVIER 2024**

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers Le neuf janvier, de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le
En exercice : 19 Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trois janvier,
Présents : 15 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre
Procurations : 4 LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
Votants : 19

15 PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MM. BELMONTE José - BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

4 ABSENTS

M. BOST Romain ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme PERONNET Odile est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 6 décembre 2023.

Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu transmis.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu ainsi rédigé.

<p>DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX POUR (6 absents le 6/12/2023 Mmes et MM. : BELMONTE - BOULINEAU - CAPOUL - DROCOURT - LIGONNIERE- VILLEMUR)</p>
--

2024-01: DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AC 223 POUR INCORPORATION AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle son intention de céder les appartements de la gendarmerie nationale, désormais vacants depuis janvier 2023, à un bailleur social et de rénover les locaux du rez-de-chaussée afin d'accueillir des activités tertiaires : professions libérales, par exemple.

Toutefois, la parcelle, cadastrée AC 223 et classée en zone agricole du PLU, fait partie du domaine public. Il convient donc de désaffecter cette parcelle du domaine public pour l'incorporer dans le domaine privé communal afin de pouvoir en disposer dans le cadre d'un acte de gestion : location, vente, bail emphytéotique ou autre.

M. GALIAY indique que toutes les options doivent être envisagées y compris celle dans laquelle la commune, maître d'ouvrage, réhabiliterait elle-même le bâtiment pour le louer ensuite. M. le Maire répond que cette désaffectation permet la gestion lucrative du bien mais, en effet, n'empêche pas d'envisager une solution interne pour la réhabilitation. Toutefois, cette dernière option nécessite de disposer au préalable des fonds nécessaires à l'avance des travaux.

M. le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la désaffectation du domaine public de la parcelle AC 223, correspondant aux locaux de l'ancienne gendarmerie, et de l'incorporer au domaine privé communal.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-02 : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CDG 31

Monsieur Le Maire a été informé de la possibilité d'adhérer à un nouveau service du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Garonne.

En effet la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales.

Cette nouvelle mission conduit à organiser une médiation préalable à un éventuel recours juridictionnel lorsqu'un agent s'est vu notifié une décision individuelle qu'il juge défavorable.

Il s'agit d'un dispositif visant à faciliter le règlement des conflits entre les agents et leur employeur et à désengorger les juridictions administratives. Le dispositif est payant si on l'utilise.

Plusieurs cas de médiation obligatoire sont ainsi définis dans le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022.

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés articles L. 712-1 et L. 714-1 du code général de la fonction publique ;
2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail

Pour les différentes catégories de médiation, le CDG 31 a fixé un tarif de :

- Affiliés et adhérents à l'ensemble de missions Article L 452-39 du CGFP :
 - Frais d'ouverture de dossier : 50€
 - 500€ forfaitaires pour une durée moyenne de 8h de réunion
 - 50€ de l'heure supplémentaire, en cas de besoin
 - Remboursement au CDG31 des éventuels frais de déplacement du médiateur dans le cadre de sa mission

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette convention d'adhésion de la commune à cette nouvelle mission de médiation du CDG 31.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-03 : SUPPRESSION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE CHEZ UN PARTICULIER

M. le Maire dit avoir été sollicité par un administré, M. Joël TOURNIER, pour la suppression d'une ancienne ligne électrique, aujourd'hui désaffectée, mais qui gêne car située devant une maison que cet administré vient de rénover, chemin de Béoux. Afin que cette ligne soit physiquement retirée par les services d'Enedis, il convient que le conseil municipal donne son accord à l'opération.

Le coût des travaux sera entièrement supporté par M. TOURNIER.

M. le Maire demande donc au conseil municipal son accord au retrait de cette ligne désaffectée, située dans la propriété de M. Joël TOURNIER, chemin de Béoux.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-04 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE RIEUX-VOLVESTRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DU FOUSSERET

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de CP sont tenus de suivre des cours de natation dans le cadre des programmes scolaires. L'école élémentaire du Fousseret sollicite donc, comme chaque année, la mise à disposition de la piscine couverte de Rieux-Volvestre.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer, avec la mairie de Rieux-Volvestre, cette convention de mise à disposition des installations de la piscine d'hiver, pour la période du 28 février au 3 avril 2024, pour 06 heures de piscine, au tarif horaire de 50.00 € soit un montant total de 300.00 €.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE afin de présenter les décisions et actualités intercommunales, en ce début 2024.

Mme LAFARGUE précise qu'il y a eu seulement un conseil communautaire et des réunions de commission depuis le mois dernier. Sa note de synthèse est à la disposition des élus. Elle évoque différents dossiers : la réélection de conseillers communautaires à la suite de l'élection municipale de Cazères, le bilan général des propositions de l'ensemble des communes pour les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Elle parle ensuite des finances avec les fonds de concours ou encore des conventions de partenariat signée avec des associations. Ensuite, elle revient sur le jugement rendu, et ses conséquences, au sujet du recours d'une association de Mondavezan sur la collecte des ordures ménagères. Elle évoque enfin le plan de financement avantageux de la mise aux normes de la déchetterie de Rieumes.

Santé : M. le Maire a relancé le cabinet Garcia, l'entreprise spécialisée en recherche de médecin. Pour l'instant la piste poursuivie est celle des deux jeunes médecins, une femme et un homme, qu'il doit rencontrer en Espagne, avant, éventuellement, de les présenter en mairie en février 2024.

Bulletin municipal : M. le Maire indique que le bulletin municipal, assez riche, réalisé par Mme DROCOURT et imprimé par ID FACTORY, a bien été distribué pendant les fêtes, par les élus. Il les remercie vivement.

Festivités : M. le Maire se réjouit de la réussite des pots et repas de fin d'année ainsi que du marché de Noël même si les visiteurs n'ont pas été aussi nombreux qu'attendus. Il rappelle que les vœux du maire seront adressés à la population, le vendredi 19 janvier 2024, à 19h00, au marché couvert.

Villages d'avenir : M. le Maire fait part de l'annonce par le sous-préfet de Saint-Gaudens de l'intégration de la commune du Fousseret au dispositif Villages d'avenir. Ce dispositif, qui comprend environ 2 500 communes en France vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus, développeurs de leur commune, en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs. 120 chefs de projet seront ainsi prochainement recrutés pour accompagner les collectivités dans le cadre de ce dispositif.

Assainissement non collectif : M. le Maire a reçu récemment deux personnes poursuivies par le SPANC pour non-conformité des installations d'assainissement individuel. En effet, désormais, Réseau 31 poursuit les propriétaires qui n'ont pas réalisé les mises aux normes, dans les délais impartis. Il va informer les administrés, via l'application Intramuros, de l'évolution de la doctrine de contrôle du syndicat.

Place de la halle : M. le Maire annonce avoir reçu plusieurs offres pour les trois lots du marché de rénovation de la place de la halle. Le dossier est en cours d'analyse par M. FABRE du cabinet 2AU. Une commission d'appel d'offres se réunira à ce sujet prochainement.

M. le Maire précise toutefois, qu'avant toute chose, il convient de faire un test vibratoire de la façade de l'immeuble incendié, rue Sicard. Ce test sera réalisé par un bureau d'études spécialisée avec les engins de compactage de l'entreprise retenue pour le lot voirie. Le test se fera à proximité immédiate de la maison sinistrée pour éprouver les capteurs fixés sur la façade de l'immeuble en question. Si les résultats sont favorables les travaux pourraient être lancés rapidement, s'ils sont défavorables, il faudra attendre le ceinturage de l'immeuble incendié avant de démarrer le chantier.

Futur lotissement : M. le Maire a eu un échange téléphonique avec Mme Guillou du groupe immobilier PIERREVAL pour lui annoncer que la mairie avait émis un avis défavorable à leur projet de lotissement aux Clottes. Il ne semble pas y avoir eu de réaction à cette annonce. Une copie de la délibération visée par la sous-préfecture leur sera remise.

Pharmacie : M. le Maire fait part de la mise en œuvre de travaux à la pharmacie dès le mois de mars 2024. Ils commenceront par des travaux intérieurs avant la réfection de la toiture à partir de la mi-mars et pour un mois environ.

Ainsi, dès la fin février, la pharmacie pourrait déménager vers la salle orange de l'ancien collège qui est à disposition de l'officine pour la poursuite de son activité.

Ce calendrier est favorable car la rénovation de la pharmacie se ferait ainsi avant les travaux de la place de la halle.

31 notes d'été : M. le Maire indique avoir eu, avec des représentants du Conseil départemental de Haute-Garonne et des élus du conseil municipal du Fousseret, des échanges en vue d'accueillir le festival 31 notes d'été, fin août 2024. Comme tous les ans, le festival recherche des communes pouvant accueillir des concerts mais aussi des balades et des visites patrimoniales. La décision de retenir ou non la commune du Fousseret sera prise fin janvier par le Conseil départemental.

SDEHG : M. le Maire annonce avoir contacté les services du SDEHG pour un projet d'ombrières photovoltaïques au-dessus du parking des écoles. Ce contact s'inscrit dans le cadre des projets d'installation d'énergies renouvelables, évoqués lors du précédent conseil municipal. Les équipes du SDEHG sont désormais attendues sur site afin de concrétiser ce projet.

SIECT : M. le Maire informe le conseil municipal du maintien du SIECT dans son périmètre géographique antérieur, à la suite de la récente décision du tribunal administratif de Toulouse défavorable au Muretain agglomération qui avait voté en 2021 le rattachement de 14 communes à son syndicat des eaux (SAGE).

HGI-ATD : M. le Maire dit avoir reçu le rapport d'activité 2022 d'HGI-ATD. Cette agence départementale est un appui majeur de l'action communale (formations, informatique, urbanisme, juridique). Il invite, les élus qui le désirent, à lire ce document très riche.

Chauffage à l'élémentaire : M. le Maire fait part des difficultés de chauffage le lundi 8 janvier, à l'occasion de la reprise des cours, à l'école élémentaire. Les enfants présents ont été accueillis dans le préfabriqué qui est chauffé électriquement, ainsi que dans le CLAE.

Après intervention de la société Cieutat-Seilhan, qui assure la maintenance, tout a pu repartir.

Personnel : M. le Maire annonce le retour de William BARRA qui s'était blessé à la main, tandis que Emmanuel TIESI s'est fracturé le tibia-péroné, juste après les fêtes. Il est remplacé par le contractuel Michaël DEPELCHIN, le temps de sa convalescence. Il rappelle aussi que le recrutement d'un chef d'équipe technique va prochainement être lancé.

Cours de langues : M. le Maire a rencontré la responsable de l'association Fousseretoise Polyglottes pour finaliser la mise en place de cours de langues à destination des élèves de l'élémentaire, dans les locaux de l'école, sur le créneau horaire des NAP.

Maison de proximité : M. le Maire a reçu la demande de la maison de proximité d'être hébergée en mairie durant les travaux de rénovation de leurs locaux de la route de Cazères, prévus pour 5 mois, à compter de mars 2024. Les bureaux du 2ème étage de la mairie ont été proposés pour assurer l'accueil des administrés.

Disponibilité : M. le Maire fait part de la demande de mise en disponibilité de M. Jean-Philippe BADIE, DGS, à compter du 1er avril 2024. Un appel à candidatures va être lancé, tout prochainement, pour un contractuel.

La séance est levée à 21h35.

Approuvé le 6 février 2024

M. Le Maire
Pierre LAGARRIGUE

Mme La Secrétaire de séance
Odile PERONNET



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Odile Peronnet', written in a cursive style.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOST Romain	PROCURATION A Mme PERONNET Odile
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	PROCURATION A Mme LAFARGUE Claudine
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A M. MARTINIE Laurent
M. MARTINIE Laurent	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric

